

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

et des Associations Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015



DECLARATIONS DE VINS : Rappelons que les déclarations doivent être faites dans les mairies de la Loire-Inférieure, avant le 30 novembre. Aucune autorisation pour déclaration tardive ne sera reçue, même à titre exceptionnel, après le 30 novembre. Avis aux retardataires !

A MAYENNE aura lieu, à l'occasion de la foire de la Saint-Clément, le lundi 20 novembre, un Concours de la race bovine normande.

NOS POMMES EN ANGLETERRE : A la suite des démarches répétées des syndicats de producteurs, au sujet de l'exportation des pommes à cidre en Angleterre, le Ministère de l'Agriculture vient de faire connaître que la prohibition est suspendue.

UN ACCORD SUR LES VINS : A été signé, le 1^{er} octobre, à Paris, entre la France et l'Italie, dans le but de permettre les échanges de vins, d'eaux-de-vie et liqueurs. Des avantages réciproques seront consentis, tant en ce qui concerne les tarifs douaniers, que le contingentement.

IMPORTATIONS DE FRUITS : Dans nos importations, qui sont excessives, les fruits étrangers comptent pour 92 0/0, contre 8 0/0 de fruits algériens. D'assez gros arrivages de pommes en tonneaux, d'Amérique, sont attendus courant novembre à Paris.

UN ACCORD SUR LES BOIS : entre la France et l'U.R.S.S. est en préparation. Il permettrait aux bois soviétiques d'entrer en France au tarif minimum, alors que leur importation hors contingent, avec un droit infime de 0 fr. 03 les 100 kilos, dépasse actuellement 160.000 tonnes par an. Le Comité d'Entente de la Forêt française et la Fédération Nationale d'exploitants forestiers et industriels du bois, ont émis un vœu de protestation.

L'ELEVAGE DU MOUTON : Il vient d'être créé, dans la Sarthe, quelques syndicats d'élevage ovin et une Fédération. Au moment où il est nécessaire de réduire les emblavures en blé, il devient intéressant, lorsque le sol ne se prête pas à un grand rendement, de pratiquer l'élevage du mouton sélectionné et soigné.

L'Emprunt pour la défense du marché du blé

L'émission de l'emprunt de 200 millions de francs que la Caisse Nationale de Crédit Agricole est autorisée à réaliser en vue de l'organisation et de la défense du Marché du blé est ouverte le mardi 14 novembre 1933.

Cet emprunt, que la Caisse Nationale fait pour le compte de l'Etat, est gagé par les ressources créées par l'article 21 de la loi du 10 juillet 1933 (droits de douane, taxe à la mouture, amendes, etc.) et est émis sous forme de bons de mille francs ou de cinq mille francs de capital nominal au porteur et nets de tous impôts.

Les coupons, qui seront de 25 fr. ou de 125 fr. suivant le montant des bons, seront semestriels et payables à terme échu le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de chaque année, le premier coupon étant payable le 1^{er} juin 1934.

Les bons sont amortissables au pair en dix ans, par voie de tirages au sort annuels, et éventuellement remboursables par anticipation à toute époque.

Le prix d'émission est de 955 fr. par bon de 1.000 francs.

Il est payable en un seul versement à la souscription.

Les versements sont constatés par des reçus exempts de timbre de quittance.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Loire-Inférieure, 12, rue Beau-Soleil, à Nantes (tél. 129.81) reçoit les souscriptions pendant la durée de l'émission.

L'inégalité fiscale et les privilèges du paysan

La revue « Les Annales » passait jusqu'ici pour une publication sérieuse, « bien pensante » et honorable. Or, elle tend à devenir, si l'on en juge par l'un de ses derniers numéros, une Revue de guerre civile et de lutte de classes !

Pour s'en convaincre, il suffira de consulter son numéro du 6 octobre 1933, qui porte, en manchette, « Les Privilèges de l'impôt : Les Paysans et la Fie ».

Il s'agit d'une enquête, menée par un certain M. Paul Allard, dont la rédaction des « Annales » souligne le sens avec une étonnante hypocrisie.

Voici quelques extraits de cette enquête, dépourvue de la fade littérature qui l'accompagne.

Pour corser le « papier » de M. Allard, les « Annales » publient un graphique suggestif indiquant les énormes impôts du commerce et de l'industrie et l'infime proportion des impôts agricoles !

L'enquêteur écrit :

En toute objectivité, inclinons-nous devant la loi des chiffres...

Dans le haut de l'échelle figurent les patentes et les impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux, et tout en bas, les bénéfices agricoles. De 3 milliards 470 millions issus des patentes, nous tombons à 34 millions payés par les agriculteurs, d'où il faut, d'ailleurs, déduire 6 millions provenant des propriétés d'agrément, ce qui réduit exactement les impôts réellement versés par les gens de la terre à 28 millions 623.000 francs.

...Seulement 28 millions ! Alors que les paysans suisses (et la Suisse est quinze fois moins étendue que la France) payent 40 millions de francs suisses, ce qui fait 200 millions de francs français ! Alors que le Maroc, avec son agriculture sommaire et ses quatre millions d'habitants, paye le double ? Et chez nous, les paysans, qui sont 5 millions, n'ont pas versé à l'Etat 30 millions de francs ?...

Sur les 5 millions de cultivateurs qui forment l'ensemble de la classe paysanne française, 129.812 seulement sont des contribuables, ce qui fait 215 francs par tête de contribuable. Sur l'ensemble de 129.812 contribuables « veris », 108.900 sont imposés pour un bénéfice inférieur à 8.000 francs par an, et c'est ce qui explique que ces 108.900 ne sont pas inscrits à l'impôt général sur le revenu. Sont donc seulement contribuables à l'impôt sur le revenu 20.912 cultivateurs.

Après quelques considérations sur la justice et l'injustice fiscale, M. Allard poursuit :

C'est le paysan qui, aujourd'hui, bénéficie d'un extraordinaire régime de privilèges. Ce mot féodal : privilège, c'est à lui seul qu'il est, dans les textes de loi, accolé.

Juridiquement, législativement parlant, le paysan a une situation « privilégiée ». Il y a des lois qui lui sont réservées en exclusivité, des exemptions qui ne sont faites que pour lui.

Donc, il n'y a que 129.000 agriculteurs sur 5 millions qui payent l'impôt sur les bénéfices agricoles.

Il ont payé 28 millions.

Combien ont-ils fait de bénéfices ?

Ici, M. Paul Allard y perd son latin. Et il se livre à de longues considérations sur l'établissement du forfait. A ce sujet, il note :

Cette inégalité fiscale, qui fait des paysans des privilégiés par rapport aux autres citoyens, se complique d'une autre qui sévit à l'intérieur même de la classe paysanne. Car les coefficients, qui auparavant étaient uniformes pour toute la France, varient selon les régions. C'est ainsi que la valeur locative des terres labourables à l'hectare est, dans l'Aveyron de 28 francs ; dans le Loiret, de 47 francs ; dans le Cantal, de 22 francs, et dans le Nord de 135 francs...

Comparer les impôts industriels et commerciaux aux impôts agricoles, c'est comparer des choses qui ne sont point comparables. Y a-t-il une seule exploitation agricole en France qui fasse un chiffre d'affaires analogue à celui des Galeries

Lafayette, de Citroën ou de Lévi-

tant ? D'autre part, oublie-t-on que l'industrie et le commerce récupèrent presque toujours les impôts qu'on met à leur charge, alors que l'agriculture a toujours été dans l'impossibilité de le faire.

Si l'agriculture française était défendue et protégée comme l'agriculture suisse, elle pourrait supporter des charges fiscales considérables.

Les cultivateurs français se passeraient bien des subventions, allocations et primes, si on n'importait pas du blé alors qu'on n'en a nul besoin, si on protégeait équitablement la production du lin, du chanvre, de la soie, si des intérêts particuliers ne défendaient par l'essence étrangère contre l'alcool français, etc., etc.

Si M. Allard croit sincèrement que les crédits des ministères autres que le ministère de l'Agriculture ont diminué, on peut l'inviter à faire une enquête de ce côté-là.

Pendant ce temps, il n'insultera pas les cultivateurs.

Mais comprendra-t-il quelque chose aux questions budgétaires ?

On peut en douter, lorsque l'on constate que M. Allard s'étonne des différences de valeur locative des terres labourables d'une région à l'autre. M. Allard ignore que la terre est plus fertile dans le Nord que dans l'Aveyron et sa passion de l'égalité l'incite à penser, non seulement que toutes les professions devraient supporter les mêmes charges fiscales, — mais encore que toutes les terres ont la même valeur.

Reste cette accusation odieuse que « les cultivateurs sont des privilégiés ». Mais les privilèges dont parle M. Allard ne constituent pas un monopole. On peut les acquérir en devenant cultivateur ! On l'a vu dans la guerre, quelques industriels ont été tentés par « les privilèges de la culture ». Ils se sont presque tous ruinés.

On a vu de nombreux cultivateurs abandonner leurs privilèges pour se diriger vers d'autres professions. Tandis que l'on ne voit guère de contribuables déracinés se vouer aux travaux agricoles et rechercher la situation privilégiée du paysan !

Des chiffres dont nous n'avons pas lieu d'être fiers

Alors qu'en France nous possédons environ 70 écoles d'agriculture, tant officielles que privées, avec 2.500 élèves, et environ 500 cours postcolaires avec 10.000 élèves, l'Allemagne compte plus de 1.700 écoles avec plus de 70.000 élèves.

La petite Belgique (avec 7 millions et demi d'habitants) compte 8.000 cours postcolaires, avec plus de 35.000 auditeurs. Le tout petit Danemark (à peine 3 millions d'habitants) possède 95 écoles d'agriculture avec 10.000 élèves, et 120 cours avec 11.000 auditeurs.

Nous avons un très gros effort à fournir pour promouvoir l'enseignement professionnel agricole.

Une publicité intelligente

Tandis que nous devons encore lutter contre cette pratique que l'on appelle le « fardage » et qui consiste à dissimuler sous une couche de beaux fruits des produits de qualité inférieure, les Américains nous donnent, une fois de plus, en matière horticole, un exemple d'intelligente publicité.

Les poires qu'ils exportent en France et que l'on trouve en ce moment dans le commerce, sont enveloppées dans du papier de soie, sur lequel nous relevons cette mention :

« Lisez avec attention. — Ne les mangez pas si elles sont dures et vertes. Attendez la maturité. Elles doivent être gardées à la température de la maison (18 à 22 degrés) jusqu'à ce qu'elles soient un peu molles au toucher et odorantes. Alors elles sont parfaitement délicieuses. La dernière que vous développerez est le signal de vous en procurer d'autres. Je vous remercie. »

Qu'attendent nos producteurs pour imiter cette judicieuse publicité ?

Un Brin de Causette...



En amour, comme en dit...

C'est, j'aurais bien aimé, pour une fois, être dans la peau de M. Bonhomme, le coiffeur de Tarascon, qu'a dérobé la timbale des cinq millions. Les perruquiers sont terribles des genses chanceux, pique y en a qui touchent des bons lots, à tout les coups qu'y a une loterie. Etablissez-vous donc artiste capillaire et vous verrez le bonheur venir, en rasant les autres.

Comme de juste, les gagnants des gros lots sont assaillis de lettres de félicitations et pîs de demandes de secours, auxquels y pouvant point tout répondre, sous peine de voir volatilisier leurs beaux billets. Et pis y a la bande — pour point dire le régime — des démarcheurs, des boursicotiers, qui venant leur placer des titres, des valeurs à l'eau ou en baurcheries, facilement dégonflables. An'hu, c'est point donné à tout l'monde de savoir faire des placements de père de famille et n'est point financier qui veut. Le métier de millionnaire devant s'apprendre comme les autres.

Les Tarasconais ont en l'aubaine d'être rasés, à l'œil, par M. Bonhomme et les Tarasconaises en ont profité pour se faire faire, grâces une indéfinissable, qu'avait jamais été si bon marché. Le nouveau multimillionnaire a promis de doter sa ville de nouvelles courses de taureaux, comme c'est qui sont friands dans ces régions méridionales. C'est une manière comme un autre d'encourager l'élevage et de faire marcher le commerce, chacun se mettant sur son « trente et un », pour le jour des courses et buvant forces chopines.

La Loterie Nationale, jusqu'à présent, n'avait l'air d'avoir favorisé tout plein de p'tites genses, peu fortunées, des ouvriers, des employés, des paisans, des p'tits commerçants ou p'tits rentiers, qu'ont pris un billet à dix, ou qu'ont acheté un carnet en commun. Et y en a qu'ont eu, de la sorte, à se partager cinquante mille francs, ou ben cent mille, cinq cent mille, même un million, comme ce groupe de onze habitants de Loivre, p'tit village de la banlieue de Reims.

Un greffier, de Creil, M. Gégousses, a gagné un joli million. Probable qu'il continuera pu à gratter des papiers de sa belle pigme. — M. Thomé, directeur de la Sûreté Générale, a gagné itou un million. Son argent sera terjourn ben en sûreté ! — A Ancey, M. Claret-Tournier, père d'une famille nombreuse, a gagné un autre million. Employé aux Assurances Sociales, y ne voudra pu en entendre parler. — Deux chômeurs ont gagné 150.000 francs ; y vont pouvoir reprendre leur travail. — Une marchande des quatre-saisons a gagné 100.000 francs ; elle dira pu que la légume est trop chère et elle va remiser sa ouature.

Un pauvre homme qu'a dû attraper la jaunisse, c'est le père Bunet, facteur des postes à Viroflay. L'avait acheté un billet à cent francs, su ses économies, tant qu'il royaît de devenir propriétaire et de planter ses choux ! Ouais, mais la mère Bunet le fit tout un sermon et pis une scène de ménage, tant et si ben que pour avoir la paix, le pauvre facteur revendit son billet de Loterie, la veille du tirage... et le lendemain y l'apprenait que son numéro gagnait 50.000 francs.

Comme quoi qui doit les avoir gros sur le cœur et bérir les ordres de sa moitié !

Allons, les amis, la « Roue de la Fortune » est lancée ; si seulement quelle pouvait nous favoriser un p'tit, pour regagner not'vins bas de laine, qu'a jamais été aussi bas.

maître jeannot

COMBIEN AVEZ-VOUS PRÉSENTÉ DE NOUVEAUX ADHÉRENTS AU SYNDICAT ?

Plantations d'automne

C'est de la plantation des arbres fruitiers que nous allons parler.

Il y a deux époques pour cette plantation : l'automne, aussitôt la chute des feuilles — vers la mi-novembre pour fixer la date la plus favorable — et le printemps. On plante en automne dans les terres saines et sèches, au printemps dans les terres humides, et en automne et au printemps dans les sols intermédiaires.

Choix des sujets et leur déplantation. — Il faut planter des sujets jeunes, sains, à écorce lisse, vigoureux sans l'être à l'excès ; les racines doivent être nombreuses et bien ramifiées près de la surface. Les arbres âgés peuvent être déplantés et replantés en les entourant de beaucoup de soins, mais il est toujours difficile de leur conserver les petites racines, principaux organes d'absorption.

La déplantation consiste à enlever l'arbre de son milieu avec le plus de racine possible. Ce travail doit être suspendu pendant les gèlées et la pluie. Si les arbres n'étaient pas encore dépouillés de leurs feuilles au moment de les planter, il faudrait enlever ces organes pour leur éviter une perte de sève par la transpiration. Il s'agit également de laisser le moins possible les racines exposées à l'air, pour qu'elles ne dessèchent pas. Pour un arbre assez gros, la déplantation se fait mieux en pratiquant une excavation en dessous pour y passer une planche et le recevoir avec une bonne motte de terre, sans détruire les petites racines.

Si on n'a pas multiplié et élevé soi-même les sujets, on achète chez un pépiniériste consciencieux de jeunes arbres sains, de bonne venue et munis d'un bon appareil racinaire.

L'habillage. — Avant la plantation, il ne faut pas manquer de faire l'habillage de l'arbre, opération qui consiste à couper, avec le sécateur et la serpette, jusqu'à la partie vive, toutes les extrémités meurtries ou brisées pendant l'arrachage ou au cours du voyage. On évite ainsi la pourriture des racines et, par suite, on active l'émission d'un nouveau « cheveu ». Le point important est de faire une coupe nette et droite, toute section oblique n'est pas aussi efficace, car le bourrelet se forme alors plus difficilement.

Le pralinage. — Lorsqu'on a reçu des arbres ayant voyagé par un temps de hâle, il est bon, avant de procéder à la plantation, de les praliner. Cela consiste à les plonger tout entiers dans une sorte de bouillie composée d'argile délayée dans l'eau, à laquelle on ajoute très souvent, mais pour le pralinage des racines seulement, de la bouse de vache. Le pralinage a pour effet de préserver les arbres et de conserver la fraîcheur de l'épiderme. Le pralinage des racines est, en toute circonstance, très favorable lorsque la plantation est effectuée dans un terrain léger et sec.

La plantation. — La plantation d'un arbre dans le jardin fruitier et dans le verger est son début dans une autre période de son existence : celle de la production. Pour que ce début soit bon, il est nécessaire que la plantation soit faite avec de grands soins. Il faut que la terre soit fraîche et meuble, bien défoncée, amendée et fumée convenablement. Il ne faut pas trop enterrer l'arbre pour que ses racines puissent profiter de l'influence de l'air et de la chaleur.

On creuse un trou suffisamment grand pour que les racines de l'arbre puissent s'y étendre sans qu'on soit obligé de les courber. On a soin de former dans le fond du trou un petit monticule sur lequel on pose les racines ; cela de telle façon que, le trou étant comblé, le point de soudure de la greffe dépasse de cinq à huit centimètres le niveau du sol. Pour s'en assurer, on place une règle en travers du trou et on applique l'arbre contre elle qui donne exactement le niveau du terrain et permet de placer la greffe à hauteur voulue.

On doit aussi tenir compte du tassement qui, éventuellement, peut se produire et qui se produira certainement si le terrain a été fraîchement défoncé, et d'autant plus que le défoncement aura été plus pro-

fond. C'est aussi pour cette raison qu'on ne doit pas attacher immédiatement l'arbre à la treille, s'il doit être planté en espalier, sous peine de le voir suspendu après que le tassement se sera fait.

Lorsqu'on plante en espalier, on pose l'arbre obliquement en l'éloignant de dix à douze centimètres du pied du mur pour que plus tard la tige ne soit pas gênée dans son accroissement. Toutes ces conditions remplies, il reste à introduire de la terre dans les racelles que l'on a préalablement remplacées dans leur position primitive. Enfin, dernière recommandation, il ne faut jamais tasser la terre avec le pied, ni secouer l'arbre, mais faire pénétrer cette terre entre les racelles à l'aide d'un petit bâton et, si la terre est sèche, par quelques arrosages.

L'arbre mis en place, on arrose copieusement pour tasser la terre. Le sol est couvert d'un paillis, la tige est fixée à un tuteur, si c'est un arbre de plein vent et l'extrémité rafraîchie à la serpette. Le regard, pour mon compte, comme une des conditions les plus importantes de la reprise, le retranchement du cinquième et même du quart de la tige au moment de la plantation. Un arbre planté avec soin pousse avec vigueur ; il peut subir le cépage la seconde année ; il a un ou deux ans d'avance sur ceux dont la plantation a été défectueuse.

L'exposition. — Le pécher se plaît surtout exposé à l'Est ou au S.-E. L'abricotier est surtout un arbre de plein air où il donne ses fruits plus savoureux, mais on le met quelquefois en espalier, à l'exposition de l'Ouest afin d'avancer l'époque de la fructification et pour le préserver des gèlées de printemps qui lui sont funestes. Le cerisier et le prunier sont aussi des arbres de verger par excellence ; il est bon, cependant, d'en employer à garnir les murs froids du Nord et du N.-O., car cette combinaison permet de retarder sensiblement la maturité et d'avoir des fruits d'arrière-saison. Le poirier vient en général sans le mur, néanmoins quelques variétés hâtives, mises à bonne exposition (Est, S.-E.) ont l'avantage de donner leurs fruits, plusieurs jours plus tôt. Les variétés délicates réclament les murs du Sud et du S.-E. La place du pommier est en cordon horizontal autour des plates-bandes.

LONDINIÈRES, Professeur d'agriculture.

La crise de la propriété rurale aggravée par les excès de la fiscalité

Nul ne saurait être mieux qualifié pour parler de ce problème angoissant que l'éminent expert foncier qu'est M. Casiot, sous la plume de qui notre excellent confrère Alpes et Provence publie l'étude suivante :

La valeur de la terre est le reflet de la situation de l'agriculture. Or, celle-ci traverse en ce moment une période de crise analogue à celle qu'elle a subie entre 1880 et 1900. A partir de 1880, la propriété rurale, qui avait atteint en France des valeurs très élevées, diminua considérablement de valeur. La crise actuelle a déjà produit les mêmes effets et il est vraisemblable que si elle continue quelques années encore, la position de la propriété rurale deviendra bien plus mauvaise qu'à la fin du XIX^e siècle. Elle est prise, comme dans un étau entre la diminution de ses revenus et l'augmentation de ses charges, et notamment de ses charges fiscales.

Le premier effet de la crise a été, dans les pays de fermage, la diminution de la valeur locative. Pour les baux dans lesquels le loyer est payable en argent, cette diminution résulte soit de conventions amiables, soit de l'application de la loi du 8 avril 1933 autorisant, au profit du fermier, la réduction du prix des baux à ferme.

Pour les baux en nature, la réduction du revenu est automatique, et, avec les prix actuels du blé, elle dépasse déjà 40 %. La réduction des fermages n'allègera d'ailleurs pas la culture d'une façon très sensible. Le prix de location, en effet, entre dans

Rentre-t-il encore du blé étranger ?

Notre confrère « Le Moniteur agricole de Seine-Inférieure » a publié cette information :

« Le vapeur italien « vesuvio », en provenance du Canada, vient d'apporter 7.000 tonnes de blé en vrac pour le compte des Grands Moulins de Corbeil, à Paris. Il a accosté au quai de la Gironde, au port du Havre.

7.000 tonnes, cela représente 70.000 sacs de blé, et les paysans ne peuvent vendre leur blé en France !

Et, de plus, ce blé est apporté par un navire étranger.

Sans commentaire, n'est-ce pas, même si ce blé vient en admission temporaire. Mais harcelons les Pouvoirs Publics de nos réclamations tant que nous n'aurons pas obtenu la défense totale d'importation de blés étrangers.

La trêve douanière est dénoncée par la France

Après les Pays-Bas, l'Irlande, la Suède et la Suisse, la France vient — ainsi que le demandaient les Chambres d'Agriculture et les Associations agricoles — de dénoncer la Trêve douanière.

Le Secrétaire général de la Société des Nations a en effet transmis la communication ci-après, émanant de M. Massigli, délégué du gouvernement français, aux Etats qui étaient représentés à la Conférence monétaire et économique mondiale de Londres.

« L'ajournement à une date impossible à prévoir de la clôture des travaux de la conférence monétaire et économique impliquant une prolongation indéterminée de la trêve douanière, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire savoir à M. le Président de la Conférence monétaire et économique que le gouvernement français, tout en maintenant l'adhésion qu'il a donnée à la trêve, est dans l'obligation, pour des raisons d'ordre constitutionnel, de réserver le droit d'initiative du Parlement en matière tarifaire.

Il est également dans l'obligation, ainsi que l'ont fait divers gouvernements, de se réserver la faculté de prendre toutes dispositions que pourrait rendre nécessaire la protection des intérêts vitaux du pays. »

les dépenses d'exploitation pour 15 ou 12 % ; une réduction de 1/3 sur un fermage en argent correspond donc à peu près à une diminution de 4 à 5 % sur les frais d'exploitation.

Cette chute des valeurs locatives place la propriété rurale dans une situation particulièrement difficile. En effet, le revenu que perçoit un propriétaire n'est pas un revenu net, il doit déduire les charges, souvent fort lourdes, qu'il assume : impôts (quand ceux-ci ne sont pas supportés par le fermier), frais d'entretien des bâtiments, assurance, etc... Ces charges sont à peu près incompressibles, de sorte qu'une diminution de 30 % du revenu brut correspond à une diminution de 40 à 50 % du revenu net. Avant la guerre, quand les impôts étaient à la charge du propriétaire, on comptait 20 à 25 % de charges diverses. Aujourd'hui, avec la réduction des revenus bruts, il faudra 35 à 40 % et parfois plus, à moins de laisser les bâtiments se détériorer progressivement et tomber peu à peu en ruines. Il s'ensuit donc qu'une baisse de valeur locative de un tiers doit provoquer une diminution de valeur vénale sensiblement plus forte. Si, dans la pratique et dans certaines régions, on n'est pas allé aussi loin, c'est que d'autres causes agissent encore pour maintenir la valeur de la terre, mais elles n'agissent peut-être plus dans un avenir prochain.

Deux autres observations doivent être faites : l'une concerne les droits de mutation, l'autre les droits de

succession... Les frais de mutation atteignent en moyenne 25 % du prix de vente, de sorte que si un acquéreur veut revendre une propriété rurale peu de temps après son acquisition, il doit subir au moins une perte de 20 %. Dans la période de hausse, cette considération n'agissait pas sur les prix, car on pouvait, par une revente, récupérer au moins la somme déboursée, frais compris. Aujourd'hui, la perte est certaine et les acquéreurs en tiennent largement compte pour fixer leur prix.

Les droits de succession ont été accrus considérablement depuis la guerre, et ils peuvent atteindre jusqu'à 40 % de la valeur. Les biens immobiliers n'échappent jamais au fisc, qui se montre très rigoureux dans le contrôle des évaluations, alors que dans la pratique il est possible de soustraire à ses investigations une partie des valeurs mobilières. Un patrimoine immobilier doit donc subir périodiquement un prélèvement fiscal fort lourd. Il n'est pas possible d'indiquer quelle est la longueur moyenne des périodes entre chaque mutation par décès. Pendant chacune de ces périodes, il faut constituer, au moyen du revenu, le capital ainsi prélevé par le fisc et qui souvent n'a pu être versé qu'au moyen d'un emprunt. Il est certain qu'avec la diminution actuelle des revenus nets, les taxes de succession vont absorber la plus grande partie du revenu et que, dans bien des cas, il ne sera plus possible de constituer, avec le dit revenu, ce qui doit être versé à l'Etat après chaque décès. L'exagération des droits de succession déprécie ainsi plus ou moins fortement les valeurs immobilières en les grevant d'une lourde hypothèque.

Sous la double action de la crise économique et des excès de la fiscalité, la situation de la propriété rurale est devenue mauvaise. Il en est résulté des chutes de valeurs qui, sans les vieilles habitudes traditionnelles de placement, et sans les craintes d'inflation, seraient beaucoup plus considérables. L'importance de ces chutes de valeurs varie suivant les régions et la qualité des biens ; à l'heure actuelle, elle atteint, dans les bonnes régions, aisément 30 %, et dans les mauvaises régions comme la Sologne, elle dépasse 50 %. Il n'est pas possible de la caractériser par un coefficient moyen, car on constate, dans une même région, des variations différentes suivant les disponibilités locales et certaines considérations particulières.

Les bons pays sont moins dépréciés que les mauvais, et cela se conçoit aisément : entre une bonne ferme de Brie et une médiocre exploitation de la Sologne ou de la Bresse, l'écart de la valeur locative ne dépassait pas 300 à 350 francs par hectare, alors que dans la réalité agricole, la différence est bien plus grande. Une bonne ferme, même louée à un prix très élevé, est toujours moins chère qu'une mauvaise ferme. C'est ce qui explique pourquoi les crises éprouvent bien plus rapidement les mauvaises terres que les bonnes.

Il est une catégorie de biens qui a été particulièrement touchée : ce sont les châteaux et les propriétés d'agrément. Actuellement, les biens de cette nature sont très malaisés à vendre et leur valeur, quand elle existe, va vers les chiffres d'avant-guerre, mais exprimés en franc-papier et avec une bien plus grande difficulté de réalisation.

J'arrive maintenant aux bâtiments d'exploitation. Avec les revenus qu'ils perçoivent en ce moment, il n'est guère possible aux propriétaires ruraux d'entretenir convenablement ces bâtiments, surtout en raison de l'état dans lequel ils ont été laissés depuis la guerre. Au point de vue agricole, la diminution des revenus aura donc des conséquences très fâcheuses puisqu'il sera impossible non seulement d'entreprendre aucune amélioration foncière, mais aussi d'entretenir normalement ce qui existe.

Comme je l'ai dit plus haut, certaines catégories de biens ont été particulièrement touchées par la crise. C'est ainsi que les bois, qui constituaient des placements extrêmement sûrs, ont baissé sans arrêt depuis trois ans. Dans la plupart des régions forestières, le bois de feu est pratiquement invendable. Quant à la futaie, elle ne trouve preneurs qu'à des prix désastreux. Ce sont, probablement, à l'heure actuelle, les valeurs terriennes les plus dépréciées et s'il est encore possible de vendre une bonne coupe, il est extrêmement difficile de trouver des capitalistes qui désirent acquérir des forêts. J'ai le sentiment, toutefois, que cette situation s'améliorera un jour ou l'autre et que, sans retrouver les valeurs de la période 1928-1929, les forêts constitueront encore, dans l'avenir, le meilleur des placements ruraux.

La valeur des vignes est devenue fort incertaine. Pratiquement, il n'y a plus de cours et la situation est surtout mauvaise dans les vignobles de Champagne, de la Dordogne et de la vallée de la Loire, où une série de mauvaises récoltes, avec des prix

Votre Médecin favori est celui qui vous a le mieux soigné...

De même, en matière d'automobile, votre huile favorite est celle qui vous rend les meilleurs services.

Adoptez l'HUILE D. F. des Etablissements DESMARAIS FRÈRES, toujours stable, toujours pure, et vous n'en voudrez plus d'autres.

L'HUILE D. F. est en vente en bidons de 20 litres, en tonnelets de 50 litres chez tous les dépositaires, et en bidons de 2 litres chez tous les pompistes des DESMARAIS FRÈRES.

insuffisants, a placé la viticulture dans une position extrêmement critique. Dans le Bordelais, la situation n'est guère différente. Dans le Languedoc, il n'est plus possible d'estimer avec quelque sécurité un grand domaine viticole. Quant aux prix extraordinairement atteints, il y a trois ou quatre ans, ce ne sont plus que des souvenirs qui étonnent.

Ce qu'il y a de plus curieux dans la situation présente, c'est que les craintes d'inflation qui avaient provoqué une brusque ascension des valeurs dès 1925, agissent très faiblement pour redresser les prix. En effet, les disponibilités des acquéreurs possibles se réduisent tous les jours ; les industriels et les commerçants ne cherchent plus à acquérir des biens ruraux pour placer une partie de leurs capitaux ; leurs ressources ont été amoindries ou sont désormais absorbées entièrement par leur industrie ou leur commerce. D'autre part, les fermiers n'ont plus les moyens d'acheter les biens mis en vente dans le voisinage, car ils ont déjà bien du mal à faire face aux charges de leur exploitation.

J'ai dit, au début de cette communication, que les excès fiscaux s'ajoutaient à la crise économique pour accentuer la crise foncière. Ces excès ne résultent pas seulement du relèvement des taxes ; l'Administration en accroît encore, par ses rigueurs, l'intolérable pesanteur. En ce moment, l'Administration de l'Enregistrement se montre très dure pour contrôler les valeurs déclarées dans les successions. Tout cela effraie à juste titre les détenteurs de biens ruraux. Dans bien des cas, l'Administration entend baser ses réclamations sur des prix obtenus dans la période de prospérité pour des biens similaires, de sorte que les malheureux propriétaires, non seulement ont à payer des droits extrêmement lourds, mais sont amenés à supporter des droits sur des valeurs qui n'existent plus. Nous assistons ainsi à une destruction progressive de la richesse foncière. Le fisc dévore la matière imposable et on peut se demander ainsi de quelles ressources pourront disposer les budgets de l'avenir, quand la fortune française rurale ou urbaine aura été en grande partie détruite.

La situation de la propriété terrienne est le reflet de la crise intense que traverse en ce moment l'agriculture française, et si cette crise dure aussi longtemps que celle que nous avons subie à la fin du XIX^e siècle, et si l'Etat ne réduit pas ses prélèvements anormaux et ne modifie pas ses méthodes fiscales, son sort deviendra bien médiocre. La terre a toujours été l'élément de base de la fortune française ; en ébranlant cette base, c'est la solidité de l'édifice tout entier que l'on compromet.

Pierre CAZIOT.

Création, fumure et entretien d'une Aspergerie

(SUITE)

Plantation

Dans la région du Centre, la plantation de l'asperge se fait toujours au printemps, fin mars ou début d'avril, tandis qu'elle se fait parfois à l'automne dans le Midi.

Plus le terrain s'assainit vite, plus il est indiqué de planter tôt au printemps.

Cette plantation, en elle-même, est fort simple à exécuter, la jeune griffe d'asperge possédant une vitalité telle qu'elle reprendrait même si on se contentait de la poser sur le sol sans la recouvrir.

Cependant, les cultivateurs soigneux marquent, d'abord, la place de chaque griffe et font un petit trou à la bêche en retirant le fumier qu'ils rejettent à droite et à gauche. Ils mettent à la place un peu de terre, qu'ils tassent légèrement en formant un petit ados sur lequel ils disposent la jeune griffe, les racines étalées, puis ils couvrent celle-ci de quelques centimètres de terre seulement.

Quand le fumier a été enterré, au labour, sur toute la surface, on se contente de faire un petit monticule de terre, d'y poser la griffe et de la recouvrir d'un peu de terre. Le résultat est également très bon.

Le choix des griffes importe beaucoup. Les bons cultivateurs d'asperges ne plantent guère que des plants d'un an, de reprise plus facile, parfois cependant des plants de deux ans, à moins que ceux-ci n'aient été transplantés au bout d'un an.

La distance de plantation est presque partout la même sur les lignes, quel que soit, d'ailleurs, l'intervalle qui sépare les lignes. Elle est, en général, de 90 centimètres.

Soins après plantation

Dans le courant de la première année, il faut veiller à enrayer les attaques du criocère et faire, dans ce but, plusieurs traitements à la bouillie arsenicale. Une invasion aurait, en effet, tôt fait de faire perdre une année aux jeunes plants.

Dans les petites cultures, on met parfois, une baguette à chaque pied pour empêcher les tiges d'être brisées par le vent, mais en grande culture, on ne fait pas cette opération, mais on pince légèrement l'extrémité des tiges alors qu'elles sont encore jeunes, ce qui provoque l'accroissement des parties inférieures, plus garanties du vent par les ados, et évite ainsi la rupture des tiges et la perte d'une partie importante des organes verts de la plante.

Plusieurs sarclages et binages sont utiles à la fois pour entretenir le

terrain propre et pour lui conserver la fraîcheur.

En fin novembre, on coupe les tiges qu'il est bon de brûler en dehors du champ.

Il est d'usage de fumer, au début du printemps de la deuxième année, les jeunes asperges, afin d'accélérer la formation des touffes. Les engrais azotés à effet relativement rapide, mais cependant progressif, sont les plus indiqués. On emploie surtout la corne broyée ou torréfiée, le sang desséché, le guano, les tourteaux. Les engrais sont épanchés entre les plants sur la ligne et enterrés par un léger labour.

Avant le départ de la végétation, il est nécessaire d'enlever les restes de turions (chicots) dans lesquels pourraient se trouver des nymphes de la platyparée, et de les brûler.

La culture est la même la seconde année. On coupe encore les tiges à l'automne. Au printemps de la troisième année, on fume avec les mêmes engrais, à droite et à gauche des lignes. On a d'abord labouré peu profondément les ados en rejetant la terre au milieu. Les engrais sont épanchés dans le sillon restant près de la ligne des asperges, puis un deuxième labour léger ramène la terre vers le pied des plantes et recouvre les engrais. Dans la grande et la moyenne culture, ces labours légers se font à la charrue.

A moins de vigueur exceptionnelle des plantes, on ne commence pas à récolter de turions la troisième année. Quand on en récolte, on en prend seulement de un à trois par pied.

Cependant, dans les pays où la platyparée commence à se répandre, les cultivateurs ont remarqué que celle-ci faisait surtout des dégâts importants dans les plantations de trois ans. Les premières tiges développées sont relativement peu atteintes, mais les suivantes le sont davantage et souvent sont perdues complètement pour la plante. Aussi a-t-on parfois l'avantage à récolter quelques turions sur les asperges de trois ans en se bornant à la période de plus grande activité de la platyparée. Les souches ne s'en trouvent pas plus affaiblies que si l'on n'avait pas cueilli et on s'oppose ainsi, dans une certaine mesure, à la propagation du redoutable insecte.

Aucun engrais phosphaté et potassique n'est, en général, à apporter, pendant la période d'élevage des asperges, en surplus de ceux qui ont été mis lors de la préparation du terrain. Il est, par contre, nécessaire de ne pas ménager l'azote, surtout dans les terrains où la nitrification est rapide, car l'insuffisance de cet

élément, à un moment donné, entraînerait un ralentissement de la végétation, dont la répercussion sur la production ultérieure de l'aspergerie, pourrait être considérable.

En opérant ainsi, en faisant les traitements nécessaires contre le criocère, on obtient, au bout de la troisième année de plantation, une aspergerie généralement homogène, formée de plantes aptes à donner de très belles récoltes.

Soins d'entretien de l'aspergerie en rapport

Dès que la terre est suffisamment assainie, à la sortie de l'hiver, on commence le buttage des asperges. Au préalable, on a soin d'enlever les restes de tiges ou chicots d'asperges que l'on fait brûler. Cette incinération est, d'ailleurs, rendue obligatoire, par arrêté préfectoral, dans les localités où la présence de la platyparée a été signalée.

Le buttage s'effectue de diverses façons, suivant le mode de culture pratiqué. Dans la très grande culture, il se fait entièrement à la charrue, avec des instruments munis de versoirs Rnd-Sak. Dans la moyenne culture, il est commencé à la charrue et terminé à la main si le buttage se fait en lignes.

Dans la petite culture et, en certains endroits aussi, dans la moyenne, le buttage se fait à la touffe.

L'opinion prévaut, en effet, parmi les cultivateurs, et l'expérience le confirme, qu'en année peu ensoleillée, le réchauffement des buttes isolées est plus rapide que celui des billons formés sur une ligne entière d'asperges. Il s'ensuit que la végétation est plus précoce et que l'on cueille plus tôt. Ceci est fort intéressant si l'on songe que, pour une avance de production de quelques jours, les cours du produit vont du double au simple.

Le buttage se fait en plusieurs fois, de manière à n'amener sur les souches que de la terre bien réchauffée. L'importance d'un buttage fait au moment opportun est considérable.

E. DELPLACE,
Professeur spécial d'horticulture.
(A suivre)

Si vous voulez une
ONDULATION ELECTRIQUE INDEFFRISABLE
garantie malgré la pluie...

chez CALLOUE
10, Rue Crébillon - NANTES
Vous aurez un travail soigné et consciencieux aux plus bas prix.



LA VOLAILLE DE NOËL

Les froids commencent et c'est le moment de se mettre à l'engraissement de la grosse volaille pour être à même de profiter de la faveur que les oies et les dindons trouvent sur le marché, de la seconde quinzaine de décembre jusqu'à la fin du Carnaval, pour les fêtes traditionnelles. On doit en avoir un assez joli lot prêt pour Noël.

Les Oies. — De toutes les volailles, l'oie est celle qui prend le mieux et le plus aisément la graisse. D'une façon générale, on choisit de préférence la jeune oie, c'est-à-dire celle de six à huit mois déjà en bonne chair. Celles restées maigres doivent être rejetées. Il n'y a que les sujets vigoureux et préalablement en bon état qui soient vraiment susceptibles d'être menés à bon point ; on perd son temps et sa graine à pousser à la graisse les sujets fatigués.

Tout d'abord, il faut parquer les oies destinées à l'engraissement dans un local sain, sec, ni trop froid, ni trop chaud et pourvu d'une bonne literie. On doit pouvoir y faire l'obscurité complète et aussi pouvoir y donner du jour et de l'air à volonté, car l'oie est aussi sale que le porc dont elle a d'ailleurs la glotonnerie et ses fientes dégagent des miasmes délétères.

L'obscurité, le silence, la quiétude sont des conditions indispensables pour un bon et prompt engraissement. Aussi il importe que les prisonniers ne soient pas surexcités par les cris de leurs camarades en liberté.

Dans certains pays on engraisse les oies avec des grains de maïs et on les « embocque » à l'aide d'un entonnoir muni d'un tuyau de quinze à seize centimètres de long, dont l'extrémité coupée en sifflet est garnie d'un bourrelet de plomb afin de ne pas blesser les parois du gosier de l'animal.

Dans d'autres contrées, les oies sont enfermées et gorgées, pendant une quinzaine, d'herbes, de légumes d'hiver, de choux, de navets, etc. Après cette période préparatoire, on les place dans des épinettes disposées de telle façon que les volailles y soient constamment accroupies et condamnées au repos le plus absolu. Toutes ces épinettes sont munies à leur face antérieure de barreaux laissant libre passage au cou de l'oie et devant lesquels est placée une anguille où la bête a sa nourriture et sa boisson. C'est tantôt une ration de maïs, tantôt une pâte de farine d'orge, de maïs ou de sarrasin, ou de pommes de terre cuites et du lait comme boisson.

Quand l'oie déjà gavée ne peut plus manger seule, on l'embocque avec des pâtons faits d'une pâte dans laquelle entre des farines de grains : maïs, seigle, avoine, sarrasin, délayées dans du lait caillé ou pur. Ces pâtons ne doivent pas avoir plus de cinq à six centimètres de long et sont de la grosseur du doigt. Il est indispensable que la pâte, à laquelle on ajoute à la fin de l'engraissement un peu de saindoux pour la faire mieux glisser, soit toujours fraîche, préparée d'un repas à l'autre.

A ce régime, l'oie est parfaitement grasse en une vingtaine de jours et sa chair est délicate.

En Alsace, où l'engraissement des oies est un commerce important — les marchés de Strasbourg reçoivent 300.000 oies grasses de décembre à février — on place les oies dans des cages, sortes de prison cellulaires, où elles sont absolument immobilisées dans le but d'obtenir non seulement la chair grasse, mais aussi un foie blanc, ferme et volumineux.

Au début, on les gave de fèves de marais, puis de maïs sec ou demi-cuit.

Les Dindons. — On fait choix aussi de sujets de six à sept mois pour l'engraissement des dindons, qui se fait en trois périodes.

Pendant la première quinzaine, on se borne à faire une distribution supplémentaire de criblures de grains, de pommes de terre, de betteraves coupées à petits morceaux et de glands et de faines.

Dans la seconde, on commence à leur servir des pâtes de pommes de terre cuites écrasées et mélangées avec une farine non blutée de sarrasin, d'orge ou de maïs ; on delaye

ces deux matières dans du lait caillé ou doux, en ayant soin de ne pas préparer le mélange longtemps à l'avance pour qu'il n'agrisse pas.

Pendant la troisième quinzaine, les grains sont tout à fait remplacés par des pâtes et enfin, dans les derniers jours, on termine le gavage du dindon par les pâtons comme on fait pour les oies. On commence par un, puis à chaque repas on force la dose, de façon à ce que finalement une vingtaine de pâtons soient administrés dans la journée.

Les mâles dindons s'engraissent plus difficilement que les femelles, mais atteignent des poids bien plus élevés. En revanche, la chair de la dinde est toujours plus succulente et plus délicate.

De l'Economie. — Tant dans l'engraissement du dindon que dans celui de l'oie, la fermière a besoin de conduire sa bécotie avec beaucoup de méthode et de prudence. Les oies sont douces surtout d'un appétit vorace que la pointe d'air vif excite encore et leur engraissement deviendrait une opération ruineuse si l'on ne s'ingéniait à y empêcher, pour la plus grande part, les produits du pays les plus communs et les moins coûteux : glands, châtaignes, faines, etc., les déchets de légumes et les criblures de grains.

Jean D'ARAUDES,
Professeur d'agriculture.

L'Institut dentaire national

13, Place de la Bourse
(angle rue de la Fosse) - NANTES

SON LABORATOIRE

Quels sont les appareils dentaires ?
Les appareils dentaires se divisent en deux groupes :

- 1° Les appareils fixes.
 - 2° Les appareils mobiles.
- Les appareils fixes comprennent les couronnes et les bridges (ponts).
Les appareils mobiles sont constitués par les dentiers.

Par qui sont-ils fabriqués ?
Tous ces travaux sont effectués par des mécaniciens.

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, pour pouvoir satisfaire à ses demandes, a dû :

- 1° Choisir les candidats.
 - 2° Les répartir selon leur spécialité.
- Actuellement, son laboratoire a été constitué comme suit :
- Un chef de Laboratoire chargé de la Direction et du Contrôle général.
- Un service de mécaniciens spécialisés dans les couronnes.
- Un service de mécaniciens spécialisés dans les bridges.
- Un service de mécaniciens spécialisés dans les dentiers.
- Et enfin, un service de mécanicien spécialisés dans les travaux spéciaux.

Des seconds mécaniciens et des apprentis, attachés eux aussi respectivement à chaque service, complètent un ensemble dont seul un organisme comme l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL pouvait en assumer la charge et la direction.

Grâce à cette distribution judicieuse des compétences, et à cette organisation unique dans sa fabrication, l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL fournit des pièces de qualité garanties sans réserves.

Nous rappelons au public les tarifs officiellement pratiqués à l'Institut Dentaire National.

SOINS
Extraction, la première... 3 fr. **
les autres... 4 fr. **
Plombage... 12 fr. **
Traitement racine... 12 fr. **

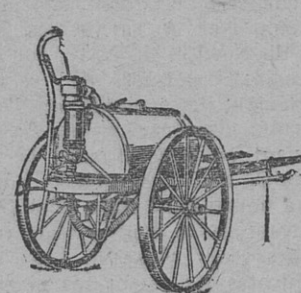
PROTHÈSE
Dentier : la dent... 10 fr. 50

EXEMPLE
Dentier 10 dents 2 crochets et une base... 203 fr. 15
Dentier 15 dents 2 crochets et une base... 303 fr. 05
Haut 14 dents plus 1 base... 499 fr. 50
Dentier complet... 499 fr. 50
Bas 14 dents plus 1 base... 499 fr. 50

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL
NANTES

Machines Agricoles

Tonnes à Eau



ou à purin, voie normale ; crochets d'attelage au bout des limons. En tôle d'acier de 3 mm, fonds emboutis, robinet droit ou coudé, au choix. Tous modèles entièrement galvanisés après fabrication. Construction irréprochable. Se font en trois types :

Contenance en litres	Economie roules fer	Idéal H. P. roules fer	Idéal roules bois
400...	1.340 fr.		
500...	1.355 »	1.605 fr.	1.740 fr.
600...	1.430 »	1.655 »	1.790 »
700...	1.595 »	1.875 »	2.005 »
800...	1.640 »	1.915 »	2.050 »
1.000...	1.710 »		

Avec pompe « Simplex », 3.000 litres à l'heure, sans clapets, corps en cuivre, regard pour visite instantanée, 2 m. 50 tuyau caoutchouc et 1 m. 50 tube d'aspiration avec crépine : 690 fr. en supplément. Ou pompe « Rhône » en tôle galvanisée : 445 fr. en supplément.

Remise à nos adhérents. Port remboursé sur facture.

Autre modèle sur demande.

Pompes à purin

En tôle galvanisée. Diamètre du cylindre, 15 centimètres ; tuyaux de 9 centimètres.

Débit, 12.000 litres environ, puis à toute profondeur, ses deux tuyaux s'adaptant à la longueur voulue.

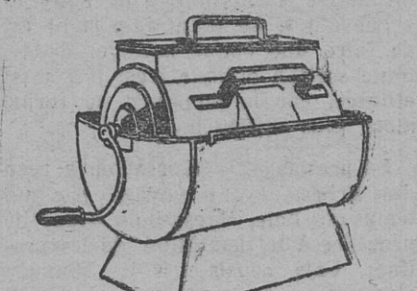
Vidage rapide, ne s'engorge jamais.
N° 1, 2" 60 à 3" 60 305 fr.
N° 2, 3" à 4" 50 345 fr.
N° 3, 4" 20 à 5" 75 395 fr.

Support fixe pour ces pompes : 95 fr.
Modèle spécial sur brouette, avec 3 mètres de tuyau caoutchouc : 565 fr.

Prix départ usine. Remise à nos adhérents.

Barattes métalliques

Munies d'un température formant corps avec l'appareil, permettant l'été de le remplir d'eau fraîche et d'obtenir un beurre absolument ferme. L'hiver on y met de l'eau tiède pour ramener la température de la crème à environ 15 ou 16 degrés. Celle-ci est mise en mouvement par six palettes.

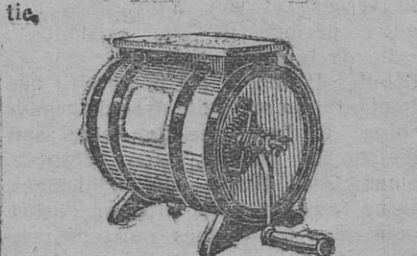


Contenance	14 litres	108 fr.
— 18 —	116 »	
— 22 —	120 »	
— 30 —	174 »	
— 40 —	189 »	

Prix départ Nantes et remise à nos adhérents.

Barattes en chêne

BARATTES FIXES à double vitesse, tonneau chêne premier choix. Fabrication soignée, marche garantie.



10 litres, 165 fr. ; 20 litres, 175 fr. ; 30 litres, 190 fr. ; 40 litres, 220 fr. ; 50 litres, 235 fr. ; 60 litres, 265 fr. ; 80 litres, 310 fr. ; 100 litres, 340 fr.

Prix départ usine. — Remise aux adhérents.

BARATTES CULBUTANTES sur demande depuis 380 francs départ.

Fils de Fer

Fils galvanisés, spéciaux pour vignes, en bottes irrégulières.

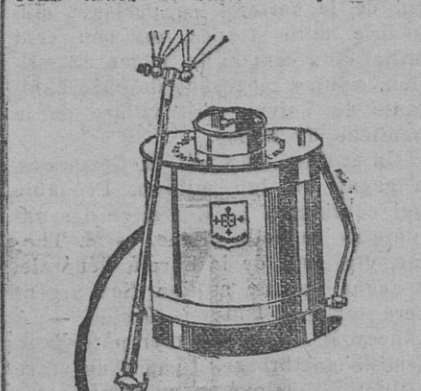
Les 100 kilos
N° 14 (35" environ au kilo) 180 fr.
N° 15 (30" — — —) 177 »
N° 16 (25" — — —) 173 »
N° 17 (20" — — —) 170 »
Ces prix s'entendent nets, sans remise, pour nos adhérents et départ Nantes. Pour bottes réglées à 1 kilo, majoration de 10 francs aux 100 kilos. Tous autres numéros de fils en galvanisés recuits, ou clairs.

Pulvérisateurs à dos

En CUIVRE PLOMBÉ pour l'acide sulfurique, contenance 15 litres, lance à jet double. Plombage très soigné ; fabrication robuste.

Prix net spécial pour nos adhérents :
Appareil pris au Syndicat à Nantes... 150 fr.
Appareil franco gare destinataire... 160 »

Quantités limitées. Transmettez vos commandes de suite au Syndicat.



PULVERISATEURS EN CUIVRE ROUGE

pour la Vigne, le traitement des Arbres fruitiers, le doryphore des pommes de terre, etc... 15 litres, jet simple, très robuste. Prix net spécial pour nos adhérents.

Au Syndicat à Nantes... 140 fr.
Franco gare destinataire... 150 »

Autres jets et toutes pièces de rechange au Syndicat à Nantes.

Moulins à Beurre

En fer-blanc étamé, même mécanisme que la baratte ci-contre.

Contenance 12 litres : 71 fr. — 14 litres : 74 fr. — 18 litres : 86 fr. — 22 litres : 96 fr. Prix départ Nantes et remise à nos adhérents.

Ronces galvanisées

	2 picots	4 picots	
Fils.			
N°	Ecart. 11 cm.	Ecart. 8 cm.	Ecart. 6 cm.
12...	12 »	14 25	15 25
13...	13 »	16 25	17 25
14...	14 75	17 75	18 75
15...	16 90	20 60	22 25
16...	19 80	23 90	25 25

Le rouleau de 100 mètres, départ Nantes. Prix nets, sans remise, pour nos adhérents. Par grosse quantité, nous consulter.

Buanderies

En tôle d'acier de 3 mm, craignant ni coups, ni feu. Chauffage plus vite que les buanderies en fonte et brûle tous combustibles. Elles peuvent aussi servir pour la préparation de la nourriture des animaux. Chaque buanderie est livrée avec tuyaux.

N°	Conten.	galvanisés	prix	Double fond avec champagne lustré
1	50 lit	260 fr.	35 fr.	
2	60 —	295 »	39 »	
3	70 —	315 »	40 »	
4	80 —	330 »	43 »	
5	100 —	385 »	48 »	
6	125 —	440 »	53 »	
7	150 —	475 »	58 »	
8	175 —	515 »	62 »	
9	200 —	545 »	67 »	

Toutes contenances supérieures sur demande.

Ces prix s'entendent départ usine. Remise à nos adhérents.

Ecrémeuses

Nouveaux modèles robustes, munis des derniers perfectionnements. Construction soignée, la seule avec bassin d'huile intégral. Ecrémage parfait. Certificat de garantie de 10 ans.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 13 Novembre 1933

ANIMAUX	Amend.	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette	PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif
Bœufs.....	9.088	3.800	6 90	5 40
Vaches.....	1.961	1.880	6 90	5 00
Taureaux.....	400	380	5 50	4 80
Veaux.....	1.864	1.700	9 10	7 00
Moutons.....	12.703	12.400	14 20	9 80
Porcs.....	2.124	2.124	8 56	8 14

Du Jeudi 16 Novembre 1933

Bœufs.....	1.925	1.800	6 90	5 50	4 20	7 50	4 15	3 02	2 10	4 65
Vaches.....	963	900	6 90	5 00	4 00	7 90	4 15	2 75	2 00	5 05
Taureaux.....	208	185	5 50	4 80	4 00	6 00	3 30	2 65	2 20	3 72
Veaux.....	1.823	1.700	9 50	7 40	5 70	10 80	5 70	4 20	3 13	6 48
Moutons.....	5.766	5.400	14 80	10 00	8 00	16 40	7 40	4 70	3 52	8 20
Porcs.....	1.702	1.702	8 56	8 14	6 14	9 14	6 00	5 70	4 30	6 40

Marché du Lundi. — Arrivages par Département:

GIROS : 6.349. — Maine-et-Loire, 140; Sarthe, 345; Mayenne, 195; Loire-Inférieure, 195; Indre-et-Loire, 25; Deux-Sèvres, 70; Vienne, 50; Vendée, 195. VEAUX : 1.864. — Maine-et-Loire, 90; Sarthe, 295; Mayenne, 30; Loire-Inférieure, 20; Indre-et-Loire, 60. MOUTONS : 12.703. — Sarthe, 340; Mayenne, 440; Vienne, 130; Vendée, 250; Deux-Sèvres, 500. PORCS : 2.124. — Maine-et-Loire, 270; Sarthe, 335; Mayenne, 30; Loire-Inférieure, 320; Indre-et-Loire, 59; Deux-Sèvres, 90; Vendée, 70.

QUESTIONS DE CHASSE

Nous voudrions aujourd'hui étudier pour nos lecteurs deux questions juridiques qui se posent à propos de chasse, deux délits réprimés par la loi : la chasse sur le terrain d'autrui et la chasse sur les terrains clos ou chargés de récoltes.

La chasse sur le terrain d'autrui est punie d'amendes sévères par la loi de 1844.

Voyons en quoi consiste ce délit :

Il est d'abord un cas certain, et tout à fait élucidé : lorsque le chasseur se trouve sur une terre où il ne possède aucun droit, y poursuit le gibier et le tire, il fait acte de chasse sur le terrain d'autrui. Mais il existe d'autres cas où le délit peut être douteux : ou bien le chasseur, se trouvant sur le terrain d'autrui, tire un gibier sur son propre terrain, ou bien, au contraire, de sa propriété tire sur un gibier se trouvant sur le terrain d'autrui. Que décider dans ces deux cas ?

A notre avis, cela n'est pas douteux, il y a un délit en l'une et l'autre hypothèse.

Les arrêts de jurisprudence qui admettent l'opinion contraire pour le premier cas, constatent, en majorité, que l'inculpé ne faisait que longer sa propriété, il ne se trouvait pas, à proprement parler, sur le terrain voisin. Lorsque c'est le gibier qui se trouve sur une terre voisine, mais que le chasseur le tire de son propre terrain, la jurisprudence et les auteurs décident à l'unanimité qu'il y a délit. Il ne faut donc pas interpréter restrictivement le terme « chasse sur le terrain d'autrui ». Dès l'instant où le chasseur ou le gibier se trouve au moment de l'acte de chasse sur le terrain d'autrui, il y a délit.

Mais, bien entendu, il faut qu'il y ait, de la part du délinquant, acte ou attitude de chasse. Aussi faut-il recommander aux chasseurs, lorsqu'ils doivent traverser une propriété réservée, de désarmer leur fusil et de tenir leur chien en laisse.

Il a toutefois été jugé par la Cour de cassation que le chasseur qui, en traversant le terrain d'autrui, a négligé de museler ou de coupler ses chiens et s'est ainsi exposé à les y laisser tomber en chasse, n'est pas, par cela seul, passible des peines prononcées par l'article 11 de la loi de 1844 ; c'est, en effet, le fait de la chasse et non sa probabilité ou son danger que la loi a entendu réprimer.

Cependant, en pratique, deux sûretés valent mieux qu'une, et pour éviter la possibilité d'un procès, le chasseur avisé désarmera son fusil, et rappellera son chien.

Le délit de chasse sur le terrain

d'autrui s'aggrave également lorsqu'il est commis sur une terre enclose ou chargée de récoltes.

Dans ce cas, l'amende est doublée tout simplement.

Pour s'exposer à cette peine, il faut deux conditions essentiellement liées entre elles : n'avoir pas le droit de chasse et faire acte de chasse. Le simple fait du passage n'est pas puni par la loi de 1844, il ne constitue qu'une simple contravention de police.

De même, doit-on décider que ne tombent pas sous le coup de la loi ceux qui ont le droit de chasse : propriétaire, qui se réserve à l'exclusion du fermier, locataire de chasse ou invités. Le cas se présente fréquemment que des chasseurs autorisés ne respectent pas suffisamment les récoltes sur pied. Ici la loi de 1844 est impuissante.

Le fermier lésé garde cependant une double action, pénale, en vertu de l'art. 475 du Code pénal, qui prévoit une amende de six à dix francs pour ceux qui foulent une terre chargée de fruits et de récoltes.

Il jouit, d'autre part, d'une action civile, en dommages et intérêts contre le chasseur imprudent, en réparation des dégâts commis à ses récoltes. C'est le juge de paix qui est compétent en cette matière.

Henri LEQUIEN.

(La Production Française.)

SOUSCRIVEZ à la LOTERIE NATIONALE

Confédération Générale des Producteurs de Lait

Le Conseil d'administration de la Confédération générale des Producteurs de lait s'est réuni le 8 novembre 1933 pour examiner la situation faite aux producteurs de lait dans l'ensemble du pays.

Il a constaté que le prix du lait à la production s'établissant en moyenne autour de 80 à 85 centimes par litre, ce prix est à peine suffisant dans les circonstances actuelles pour permettre à la famille paysanne de conserver un standard de vie normal.

Le Conseil d'administration a tenu, en conséquence, à protester contre toute campagne et contre toute mesure qui tendrait à réduire la rémunération des producteurs de lait et à aggraver de ce fait la crise économique générale en diminuant très largement le pouvoir d'achat de la classe paysanne dans lequel l'ensemble de la production laitière entre encore pour plus de 11 milliards.

Le Conseil tient en outre à protester, à la veille de l'ouverture des négociations franco-suisses pour le renouvellement d'un accord commercial, contre les campagnes intéressées menées tant en Suisse qu'en France et tendant à faire supporter à la production laitière française tous les frais du projet d'accord de renouvellement.

Au cours de cette même réunion, le Conseil d'administration a procédé à la réélection du Président de la Confédération générale des Producteurs de lait, M. Robineau, président de la Fédération laitière de l'Yonne a été élu président en remplacement de M. Boullenger, décédé.

Indispensables à la Ferme

Une BUANDERIE trouve son utilité dans tous les ménages, mais à la ferme, elle s'impose ; nécessité d'avoir à tout moment de l'eau chaude en grande quantité.

La BUANDERIE en fonte, pendant longtemps en usage, était peu maniable, s'usait rapidement, se cassait au choc, était longue à chauffer, etc... La BUANDERIE « REX » que nous vous présentons, est en tôle d'acier galvanisée incassable, ne craint ni les chocs ni les coups de feu, vous pouvez oublier d'y mettre de l'eau sans danger ; elle chauffe plus vite et utilise tous combustibles, même des morceaux de bois de forte dimension. Donc plus économique, plus pratique. Vous pouvez y préparer la nourriture des animaux, même l'utiliser pour vos conserves de légumes, de fruits et pour tous autres usages domestiques. Vous pouvez avoir des contenances de 50 à 500 litres.

Le LAVEUR DE RACINES « ECLAIR » doit être accolé à la BUANDERIE et au « CUISEUR », ce dernier ne devant recevoir que des matières alimentaires soigneusement lavées, exemptes de terre et d'autres impuretés, le LAVEUR « ECLAIR » opère rapidement un travail très long à la main. Une hélice évacue les racines lavées.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONTOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Le LAVEUR DE RACINES « ECLAIR » doit être accolé à la BUANDERIE et au « CUISEUR », ce dernier ne devant recevoir que des matières alimentaires soigneusement lavées, exemptes de terre et d'autres impuretés, le LAVEUR « ECLAIR » opère rapidement un travail très long à la main. Une hélice évacue les racines lavées.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONTOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

La Vie Syndicale

Orvault

Jeudi 23 novembre, à 8 heures du soir, Hôtel Archaubaud, au bourg d'Orvault, grande réunion syndicale de défense agricole. Conférence par MM. R. Faivre et de Dreuz. Séance cinématographique instructive. Tous les cultivateurs sont cordialement invités.

Montbert

Dimanche 26 novembre, à 7 h. 30 du matin, Salle des Œuvres, à Montbert, grande réunion syndicale de défense agricole et viticole. Conférence par M. R. Faivre. Tous les cultivateurs sont instamment priés d'y assister.

Coudray-Plessé

Lundi 27 novembre, à 7 h. 30 du soir, Salle des Œuvres, au Coudray, grande réunion syndicale. Conférence agricole par MM. R. Faivre et de Dreuz, sur des sujets d'actualité. Séance de cinéma instructive. Tous nos adhérents sont instamment priés d'y assister et d'y amener leurs amis.

La Chapelle-sur-Erdre

Dimanche 10 décembre, à 9 heures du matin, à l'issue de la messe, Salle du Patronage, Assemblée générale des membres de la Section Agricole. Causerie par M. R. Faivre. Questions importantes. TOUS LES ADHÉRENTS de La Chapelle-sur-Erdre sont instamment priés d'y assister.

MALADES POURQUOI SOUFFRIREZ-VOUS ?

L'Octozone

NOUVEAU GAZ RADIOACTIF donne des merveilleux résultats même dans les cas les plus rebelles

Albumin, arthritisme, blennorrhagie, constipation, dépression nerveuse, diabète, eczéma, entérite, furonculose, hypertension, métrite, paralysie, plaques, prostatite, psoriasis, panaris, rhumatismes, sciatique, ulcères variqueux.

Consultations tous les jours, sauf lundi, par médecin spécialiste, au CENTRE DE TRAITEMENTS par l'OCTOZONE Nantes, 18, rue Lafayette, téléph. 117.63 Notice sur demande.

LES PIÈCES D'OR

On nous communique de la CAMSSE CENTRALE DES MONNAIES, que les anciennes pièces d'or n'ont plus JAMAIS COURS, en les conservant, cela représente pour vous un capital mort et improductif, donc une perte. Profitez du passage de nos Agents pour vous en débarrasser. 20 francs OR, R.F. repris pour 97.50, toutes les pièces seront reprises, certaines jusqu'à 125 fr. (craie à déd), paiement comptant, discrétion assurée, prime de 5 % au porteur de 1.000 francs or. De 10 à 14 h. les

Lundi 20 novembre, Herbignac, Hôtel des Voyageurs ; Varades, Hôt. de France. Mardi 21, Legé, Hôtel du Cheval-Bleu ; Nantes, Hôt. de Paris, rue Boileau.

Mercredi 22, Machecoul, Hôt. de la Bicyclette d'Argent ; Guémené-Pentao, Hôt. du Petit-Joseph.

Jeudi 23, Ancenis, Hôt. des Voyageurs ; St-Etienne-de-Montluc, Hôt. du Cheval-Bleu.

Vendredi 24, Clisson, Hôtel Milaguet ; Nort-sur-Erdre, Hôtel de Bretagne.

Samedi 25, Nantes, Hôtel de Paris, rue Boileau ; Le Pellerin, Hôt. du Lion-d'Or.

Dernier délai le 25 novembre.

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents

Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes

Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

159. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés d'Hybrides sélectionnés : Seibel blanc 4986, 5409, 10868 ; Coudray 13 ; Seibel rouge 4643, 5437, 5455, 5487, 8745, 8916. Prix très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité, authenticité garantie. S'adresser à Auguste Terrien, viticulteur, La Blanchetière, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inférieure).

167. — A vendre, trois vaches et deux génisses pleines, race pure Normande, grandes qualités laitières. Références. S'adresser au Syndicat.

174. — A vendre, beaux plants de vignes greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, Viticulteur-Pépiniériste, Domaine de la Ronde, à Jaumay-Clam (Vienne).

175. — Vignobles en production et pépinières de Muscadet, Pinot et Colombar, greffons sélectionnés à vendre ; Hybrides Seibel blanc 4986 et autres rouges 4643, 5455, Bacos blancs et rouges, Noah, Othello, Bertilly 450. Très beaux plants racinés et bien poussés, en grande quantité, authenticité garantie. S'adresser à Meneux, viticulteur au Guéneau, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.). Souscription aux plants greffés et hybrides racinés pour l'automne 1934.

183. — A vendre : plants de vignes racinés hybrides producteurs directs des meilleures variétés, en plants extras :

Blancs : Seibel 880, 4986, 5061, 5279, 5409, 6468, Baco 22A, Bertille Leyve 450.

Rouges : Seibel 4643 (Le Roi des Noirs), 5437, 5455, 5487, Bertille Leyve 2862 (Le Commandant), Baco 1 et Gaillard 2.

Greffés : Muscadet, Gros-plant, Pinot, Seibel 5455 et 8745. Authenticité garantie à 100 %. Notice descriptive et prix-courants sur demande. S'adresser à A. Anneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inférieure).

191. — A vendre beaux plants d'asperges « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser M. Robert Morice, à Sainte-Luce.

193. — A vendre, beaux plants de vignes. Hybrides producteurs directs racinés des meilleures variétés : Seibel N° 880, 4986 ; Seibel rouge N° 4643, 5455 ; Baco rouge 24, 23, dit N° 1, et blanc N° 22 A ; Gaillard rouge N° 2 ; Othello, Noah, authenticité garantie. S'adresser à Allard Jules fils, au Guéneau, La Chapelle-Basse-Mer. On peut soucrire dès maintenant pour les plants greffés : Muscadet, Pinot, Colombar et Hybrides directs racinés pour l'automne 1934.

198. — A louer pour le 1^{er} novembre 1934, au Bourg, La Chapelle-Heulin, bordière de 7 hectares, terres, prés et vignes. S'adresser à Mme Simon-Divet, à Vay (Loire-Inf.).

199. — A louer pour le 29 septembre 1934, à moitié fruits, une bonne ferme de 40 hectares, située près le Bourg de Vay, avec faculté de diminuer la contenance. S'adresser à M. Boutiller, notaire, à Vay (L.-I.).

200. — A vendre, plants de vignes racinés des meilleures variétés. Seibel blanc 5409, 4986 ; Seibel rouge 5455, 4643 ; Baco rouge ; Boizian. Pour visiter les pépinières et goûter les vins, s'adresser à Pierre Brethé, à La Planche (Loire-Inf.).

201. — A louer présentement, dans la région de Yallet, une petite bordière pouvant convenir à ménage sans enfant. S'adresser au Syndicat.

203. — Pépinières J. Foulonneau, Saint-Christophe-la-Couperie (Maine-et-Loire), offrent plants de vigne greffés et hybrides toutes variétés, bois pour greffage, 10 pommiers, tige 2 mètres, 0 m. 10 et 0 m. 12 de tour, 165 fr. ; 0 m. 08 à 0 m. 10, à 120 fr. ; 10 pommiers basse tige variés, 50 fr. ; le tout franco toutes gares. Prix-courants franco.

204. — A vendre, plants d'asperges, grosse hâtive d'Argenteuil, en racines de 1 et 2 ans, bien sélectionnés. S'adresser à M. Chapeau Père, Belle-Vue, Sainte-Luce (L.-I.).

205. — A exploiter à mi-fruits pour le 23 avril prochain, ferme de 10 hectares d'un tenant, près bourg industriel. S'adresser pour renseignements et traiter à M. Fillaudeau, industriel à Gâtigné (Loire-Inf.).

206. — A vendre un moulin à farine avec meule horizontale 40 cm. de diamètre, état neuf, marque « Garnier ». S'adresser au Syndicat.

207. — A donner à moitié fruits pour le 29 septembre 1934, une bonne ferme de 50 hectares d'un seul tenant, en bordure de route, région de Chauvigny (Vienne), le cheptel vif avec dix belles laitières, bœufs, chevaux, moutons et cochons, et tous les instruments sont fournis par le propriétaire. Occasion à saisir. S'adresser à M. Gris Henric, Nouaillé, par Poitiers (Vienne).

208. — A louer une petite ferme de 8 hectares, et 10 hectares de pâtures dans le canton de Blain. S'adresser au Syndicat.

DEMANDES

156. — Jeune ménage demande place, mari jardinier, femme à tout faire. Prendre adresse chez M. Dauguet, notaire, 14, rue Crébillon, Nantes.

157. — On demande à louer pour la Toussaint prochaine, une petite bordière où tenir deux ou trois vaches et un cheval ; terre, prés, vignes, de préférence dans les environs de Vertou. S'adresser au Syndicat.

158. — On demande ménage vigneron sérieux et très capable. Références exigées. S'adresser au Syndicat.

POMMES DE TERRE DE SEMENCE

Nous pouvons procurer à nos adhérents des pommes de terre de semence, originaires des Syndicats bretons de producteurs, plants sélectionnés sur pied et officiellement contrôlés, présentant donc toute GARANTIE et AUTHENTICITÉ ABSOLUE pour les douze variétés ci-dessous :

Institut de Beauvais, Early Rose, Saucisse de Bretagne, Industrie, Erstelingen, Dikke-Muizen, Kam-Mellen, Hollande Jaune, Royale Kidney, Idéale, Flucke Géante de Saint-Malo, Rosa.

Prix allant de 54 fr. à 80 fr. les 100 kilos logés, départ centres de sélection, suivant variétés et origines et pour commandes reçues avant le 15 décembre prochain. Par quantités importantes, nous consulter. Réduction pour marchandise en vrac.

Commandez dès à présent et GROUPEZ VOS COMMANDES pour bénéficier de prix plus bas. On a intérêt à recevoir les semences avant les grands froids, qui retardent les expéditions et font courir des risques de gelée. Les prix sont aussi inférieurs au début de la saison.

Pour autres variétés, non officiellement contrôlées, nous consulter au Syndicat.

Prix-Courant

(Voir notre dernier Bulletin)



NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 16 novembre.

Farine de froment..... 168
Blé (d'après la nouvelle loi) 119 50
Avoines grises ou noires..... 32
Avoines bigarrées..... 27
Sarrasin Bretagne..... 47
Sarrasin Loire-Inférieure..... 79
Orge indigène..... 64
Orge Maroc..... 52
Son bonne fabrication..... 47 à 48

Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieux de production.

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE

Cours du 10 novembre

VEAUX : 528. — Le kilo sur pied à 5 à 6 fr. Tous les kilos payables sortis.
BŒUFS : 9. — Le kilo : Devant à 1^{re} qualité, 3 à 3.50 ; 2^e qual., 2.50 à 3 fr. ; 3^e qual., 1.50 à 2.50. — Derrière : 1^{re} qualité, 3.75 à 4.25 ; 2^e qual., 3.25 à 3.75 ; 3^e qual., 2.75 à 3.25.

MOUTONS : 208. — Le kilo : 1^{re} qualité, 6.50 à 7.50 ; 2^e qual., 5.50 à 6.50.

AGNEAUX. — Sans tarif.

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE CAMPAGNE ET MARCHANDS DE VEAUX

VEAUX : 528. — Le kilo sur pied à 4 fr. à 5 fr. 25. Vente très mauvaise. Il est à observer que ces prix s'entendent hors ville, frais de marché, perte de kilo à déduire : 0.55.

Donc moyenne : 4 fr. 05.

Fourrages

On cote suivant lieux de production les 1.000 kilos :
Paille de blé en bottes..... 185 à 194
Paille d'orge en bottes..... 185 à 194
Paille d'avoine en bottes..... 185 à 194
Poin, les 500 kilos..... 140 à 178

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 15 novembre.

Artichauts, les 12 20 fr. — Bette-raves, la douzaine, 6 fr. — Carottes, le kilo, 0 fr. 50. — Céleri rave, les six, 5 fr. — Céleri blanc, les six, 5 fr. — Choux pommés, la pièce, 0 fr. 50. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. 50 à 2 fr. 50. — Choux Bruxelles, le kilo, 3 fr. — Cresson, les 12, 5 fr. — Chicorées, les 12, 2 fr. — Endives, le kilo, 3 fr. 50. — Escaroles, les 12, 1 fr. 50. — Epinards, le kilo, 1 fr. 50. — Laitues, les 20, 3 fr. — Mâche, le kilo, 2 fr. 50. — Navets, la botte, 0 fr. 50. — Noix, le kilo, 3 fr. — Oseille, le kilo, 0 fr. 50. — Oignons, le kilo, 1 fr. 25. — Pommes, la botte, 2 fr. à 3 fr. 50. — Poireaux, la botte, 3 fr. — Pois, le kilo, 2 fr. 50. — Radis, les 12, 5 fr. — Raisin, le kilo, 4 fr. 25. — Salsifis, le paquet, 1 fr. 50. — Scorsonères, le paquet, 1 fr. 50. — Tomates, le kilo, 1 fr. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 35.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, 15 novembre.

POMMES DE TERRE. — Prix aux 100 kilos, wagons départ, marchandise en vrac : Erstelingen Paris, de 25 à 30 ; du Loiret, 27 à 28 ; du Nord, 26 ; Mayotte de Bretagne, 20 ; Saucisse rouges de Bretagne, grosses triées de 27 à 28, toutes venant de Nantes, 22 ; du Loiret 32, du Poitou et de la Creuse 33 à 34 ; Flucke Bretagne, 23 ; Jul de Bretagne, 20 à 21 ; Fin de Sibie Bretagne, 21 à 22 ; Industrie Nord, 23 à 24 ; King Edward Bretagne, 21 ; Etal du Nord du Loiret, 26 ; Early Sarthe 26 ; de Touraine, 30 à 32 ; de Bretagne 26 à 27 ; Jaune ronde de Bretagne, 24 à 25 ; de la Sarthe, 22,50 à 23 ; du Loiret, 22 ; Parisienne, 30 à 32 ; Royal d'Orléans, 55 ; Rosa Loire-et-Cher, 48 à 47 ; du Loiret, 48 à 50 ; des Côtes-du-Nord, 40 ; Morbihan, 52 à 53 ; des Ardennes et Meuse, 52 à 53 ; Marne, 54 à 55 ; Beauvais Sarthe, 19 à 20 ; de Bretagne, 22 ; Royal Kidney Loiret, 20 ; de la Marne, 21 à 22 ; Maerker Bretagne, 10,50 à 17 ; Chardonne Bretagne 19 ; Géante blanche et même bleue, 17 ; Wahlmann Seine-et-Oise, 22,50 à 23 ; Idéale Nord, 21 à 23.

CAROTTES. — Aux 100 kilos, wagon départ, marchandise logée : Auxonne et Nord, 40 ; Poitou, 38 à 40 ; Luc, 38 ; Saint-Omer, Yonne, 46 ; Meaux, 55.

NAVETS. — Marché à peu près nul. Les prix sont établis entre 30 et 40 fr. aux 100 kilos, départ toutes régions.

OIGNONS. — Prix aux 100 kilos wagons départ, marchandise logée :

Le Poids du Soupçon

Auxonne, 76; Verberie, 100; Roscoff, 58 à 60; Saint-Brieuc, 60 à 62; Charleval, 56; Poitou, 90; Mazé, 92; Le Poulliquen, 80 à 85; La Fère, 85; Luc, 75; Syrie, 46 à 47; qual. Marseille.

Foin, 33 à 36; Luzerne, 35 à 38; Trèfle, 29 à 30.

PAILLES ET FOURRAGES

Marché libre.

On cote par balles pressées, haute densité, aux 100 kilos départ : Centre, Ouest, Nord, Est :

Paille de blé, 6 à 6.50; d'avoine, 6.80 à 7 fr.; d'orge ou escourgeons, 5.50 à 6 fr.

LEGUMES SECS

Le plus grand calme règne dans le commerce des légumes secs.

On cote aux 100 kilos départ : Lin-gots Nord, 275; Vendée, 280; Landes, Pyrénées, 280; Flageolet Nord, 195; Coque Landes, Pyrénées, 175; Piste Midi nature, 180; grains, 200; extra, 220; Cheveries Arpajon, Dourdan, 450 à 480; Lentilles vertes du Puy, 320; Pois ronds Nord, 135; décolorées, 105.

Cours des Vins

Muscadel nouveau, la barrique, suivant qualité et origine, 525 à 625

Gros-plant nouveau, la barrique, 225 à 300

Seibels nouveaux, 250 à 325

Othellos nouveaux, 225 à 275

Quah nouveau, la barrique, 90 à 120

VINS D'ANJOU

Rossés 1933, le degré, 9 à 11

Rouges 1933, le degré, 9 à 11

Blancs ordinaires 1933, 550 à 600

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 20. — Guérande.

Mardi 21. — Legé.

Mercredi 22. — Sucé, Châteaubriant, Saint-Mars-la-Jaille.

Jeudi 23. — Ancenis, Rouans, Plessé.

Samedi 25. — Nozay.

Les sangs tournés

Cette expression fait ricaner bien des gens qui se croient savaux : « comme si », disent-ils, une émotion pouvait altérer le sang, modifier sa composition et ses qualités...

Eh bien, oui, parfaitement ! Une émotion, une frayeur, de gros ennuis, provoquent des bouleversements intérieurs qui dérangent le fonctionnement des différents organes, ceux-ci produisent alors en abondance des poisons qu'ils déchargent dans le sang : ce dernier, tout comme il le fait après une maladie, s'altère et s'empoisonne, et soudain, c'est la jaunisse, la furonculose ou quelque autre maladie de la peau !

Les gens d'expérience le savent bien, pour empêcher cette intoxication du sang, préconisent la purge immédiate. Malheureusement ce remède brutal peut provoquer, à son tour, un nouveau bouleversement et des troubles intestinaux graves.

Mieux vaut infiniment adopter une médication douce, qui purge le sang de ses humeurs au fur et à mesure de leur



production, qui maintienne sa pureté et par là rétablisse le fonctionnement régulier et normal de tous les organes.

Ce remède existe : c'est la TISANE DES CHARTREUX DE DURBON, à base de plantes dépuratives et rafraichissantes, des Alpes.

Ce dépuratif, recommandé pour empêcher toute intoxication du sang à la suite d'une maladie infectieuse, fait également merveille dans le cas qui nous occupe : après toute émotion, pendant toute période d'ennuis ou de chagrins, aux changements de saison, faites-en une bonne cure, votre sang restera sain, vous éviterez de tomber malade et vous surmonterez plus facilement tous les obstacles.

17 Mars 1933.

Depuis plusieurs années je souffrais de terribles maux de tête, mon teint était jaune, j'avais la langue chargée, je devais mal et tout mon organisme souffrait des conséquences de ces symptômes dus à la constipation opiniâtre dont j'étais atteint.

J'ai essayé différents remèdes sans résultats appréciables. C'est alors qu'un mois d'octobre 1932 j'eus recours à votre Tisane des Chartreux de Durbon. Ven ai été émerveillé. Aux premières doses je me sentis mieux et après avoir fait une cure de 6 flacons, je n'éprouais plus aucun malaise.

Je puis dire actuellement que je suis guéri de cette maladie qui gâchait mon existence.

TABOULET Albert, 49, rue du Onze-Novembre, Vienne (Isère).

La TISANE DES CHARTREUX DE DURBON se vend 14 fr. 80 le flacon de 35 doses ; c'est le médicament qui revient le moins cher. Toutes pharmacies. Renseignements et attestations Laboratoires J. BERTHIER, à GRENOBLE.

JEUNE MENAGE, deux enfants, cherche place stable, homme aide-vacher ou aide-jardinier et femme basse-cour. Ecrire G. B. Publicité Ouest, Nantes, B. 3661.

UNE ADRESSE où le client est toujours satisfait dans ses besoins en plants de vignes greffés et directs, rouges et blancs, dans les honnêtes variétés. A. ROULEAU, viticulteur à Saint-Sébastien-sur-Loire (près Nantes).

Instrument de ferme
Matériel de Scierie
MOULINS
VENDEUR
327 Rue St-Martin
PARIS

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Le demi-kilo :

Beuf, — 1re catégorie, 6 fr. à 10 fr.; 2e cat., 5.50 à 4 fr.; 3e cat., 0.50 à 3 fr.

Veau, — 1re catégorie, 5.50 à 9 fr.; 2e cat., 5 fr.; 3e cat., 3.50 à 4.50.

Mouton, — 1re catégorie, 9 fr.; 2e cat., 7 à 8 fr.; 3e cat., 4 fr.

Porc, — 6 à 8 fr.

Beurre, — 8 à 9.50.

Œufs, — La douzaine : 9 à 9.50.

Lapins, — 6 fr.

Poulets, — 6 à 6.50.

ANGENIS

Volailles, le demi-kilo, 3.50 à 4 fr.; pigeons, la couple, 10 à 12 fr.; lapins, le demi-kilo, 2.50 à 3 fr.; œufs, la douzaine, 8 à 9.50; beurre, le demi-kilo, 7 à 8 fr.

Veaux, le kilo, 4 à 6 fr.; porcs, 5.75 à 6 fr.; porcs de lait, 125 à 180 fr.

CANDÉ, 13 novembre.

Poulets, la couple, 26-30 fr.; poulets, la couple, 22-28 fr.; canards, 24-28 fr.; la couple; lapins, la pièce, 12-14 fr.; lapins de garenne, la pièce, 5.50 à 6 fr.; perdrix, la pièce, 7.50 à 8 fr.; pigeons, la paire, 9 à 10 fr.; beurre, la livre, 8 fr.; œufs, la douzaine, 8 à 8.50.

Porcs gras, le kilo, 5.50 à 6 fr.; porcs maigres, la pièce, 300 à 400 fr. Porcillons, la pièce, 110 à 160 fr.

CHATEAUBRIANT, 15 novembre.

Blé, 118 fr.; avoines grises et noires, 65 à 70 fr.; blé noir, 75 à 80 fr.; orge, 70 à 75 fr.; foin première qualité, 168 à 170 fr.; foin, 55 à 60 fr.

Foin, les 500 kilos, 150 à 160 fr.; paille de froment, 80 à 90 fr.

Cidre nouveau, 80 à 100 fr. Pommes à cidre, 230 à 240 fr. les 1,000 kilos.

Beurre ordinaire, le kilo, en gros 14 fr., au détail 16 à 17 fr.; œufs, la douzaine, 8 à 8.50.

Vieilles poules, la couple, 22 à 25 fr.; poulets de grain, la couple, 24 à 27 fr.; vieux poulets, la couple, gros 27 à 30 fr., moyens 20 à 24 fr., petits 16 à 20 fr.; canards, la pièce, 11 à 13 fr.; oies, la pièce, 25 à 28 fr.; pigeons, la

PONTCHATEAU

Poulets, la couple, gros 20 à 25 fr., moyens 17 à 18 fr., petits 12 à 15 fr.; perdrix, 7.50 à 8 fr.; lièvres, 20 à 30 fr.; lapins de garenne, 8 à 10 fr.; lapins, la pièce, 12 à 15 fr.

couple, 10 à 12 fr.; lapins, la pièce, 12 à 15 fr.

Lièvres, 20 à 28 fr.; levrauts, 12 à 17 fr.; lapins de garenne, 6 à 7 fr.; perdrix, 7 fr.

Beufs gras, le kilo sur pied, 2.50 à 3 fr.; beufs de travail, la paire, 2,300 à 3,400 fr.; vaches grasses, le kilo sur pied, 2 à 2.50; vaches laitières, 1,800 à 2,200 fr.; taureaux, le kilo sur pied, 2.50 à 3 fr.; vaches, le kilo sur pied, 2.50 à 3 fr.; vaches, 2e qual. 3 fr., 3e qual. 2 à 2.50; beufs de travail, de 2,200 à 5,350 fr.

SAVENAY

Blé, 117 à 117.50; avoines grises et noires, 50 à 55 fr.; seigle, 55 à 58 fr.; blé noir, 74 à 75 fr.; sons, 25 à 30 fr. les 500 kilos.

Foin, les 500 kilos, 170 à 180 fr.

Cidre nouveau ordinaire, 120 à 130 fr.

Pommes à cidre, 80 à 100 fr. les 1,000 kilos.

Pommes de terre, 280 à 285 fr. les 1,000 kilos.

Beurre ordinaire, la livre, en gros 7.50 à 8 fr., détail 8 à 8.25; beurre de table extra fin, le demi-kilo, en gros 8 à 8.25, au détail 8.75 à 9 fr.; œufs, 9.50 à 10 fr.

NOZAY, 13 novembre.

Farine de froment, 170 fr.; farine de sarrasin, 170 à 172 fr.; blé, 119.50, sans sarrasin; seigle, 65 à 68 fr.; orge de moutures, 68 à 69 fr.; avoine, 55 à 56 fr.; sarrasin, 70 à 72 fr.; son de froment, 55 à 56 fr.; son de sarrasin, 63 à 64 fr.

Porcs de terre, 30 à 35 fr. aux 100 kilos.

Cidre, la barrique, 90 à 100 fr., à la propriété, droits en sus.

Foin, 155 à 160 fr.; paille pressée, 90 à 92 fr., aux 500 kilos.

Beurre, le kilo, en gros 14 fr., au détail 15 à 15.25; œufs, 7.50; poulets, la couple, petits 20 à 25 fr., gros engraisés 25 à 34 fr. (7.50 à 7.75 le kilo vivant); lapins, 8 à 12 fr. (5 fr. le kilo vivant); oies grasses, 20 à 32 fr. la pièce. Bons lièvres, 20 à 23 fr.; levrauts, 12 à 17 fr.; lapins de garenne, 6 à 7 fr.; perdrix, 6 à 7 fr.

Beuf, le kilo sur pied, 2.50 à 3 fr.; vache, 2 à 2.40; veau, 4.25 à 4.30; mouton, 4.75 à 5 fr.; porc gras, 5.40 à 5.50.

Porclets de six à huit semaines, 120 à 160 fr.; de deux à trois mois, 170 à 230 fr.; courants trois à quatre mois, 240 à 320 fr.; jeunes truies adultes, 280 à 340 fr., suivant poids et qualité.

PONTCHATEAU

Poulets, la couple, gros 20 à 25 fr., moyens 17 à 18 fr., petits 12 à 15 fr.; perdrix, 7.50 à 8 fr.; lièvres, 20 à 30 fr.; lapins de garenne, 8 à 10 fr.; lapins, la pièce, 12 à 15 fr.

Œufs, la douzaine, 9.50 à 10 fr.; beurre, la livre, 6 à 7 fr.; châtagnes, 6 à 7 fr. les 10 livres.

NORT-SUR-RENDRE

Beufs gras, 2.50 à 3 fr. le kilo; vaches grasses, 1 à 2.50; vaches pleines ou en lait, 1re qualité 2,200 fr., 2e qual. 1,600 fr., 3e qual. de 500 à 1,000 fr.; jeunes beufs, laides et taureaux maigres, 1re qualité 3.25, 2e qual. 3 fr., 3e qual. 2 à 2.50; beufs de travail, de 2,200 à 5,350 fr.

SAVENAY

Blé, 117 à 117.50; avoines grises et noires, 50 à 55 fr.; seigle, 55 à 58 fr.; blé noir, 74 à 75 fr.; sons, 25 à 30 fr. les 500 kilos.

Foin, les 500 kilos, 170 à 180 fr.

Cidre nouveau ordinaire, 120 à 130 fr.

Pommes à cidre, 80 à 100 fr. les 1,000 kilos.

Pommes de terre, 280 à 285 fr. les 1,000 kilos.

Beurre ordinaire, la livre, en gros 7.50 à 8 fr., détail 8 à 8.25; beurre de table extra fin, le demi-kilo, en gros 8 à 8.25, au détail 8.75 à 9 fr.; œufs, 9.50 à 10 fr.

Poulets, la couple, gros 35 à 40 fr., moyens 28 à 30 fr., petits 20 à 25 fr.; lapins gros, la pièce, 20 à 25 fr.; lapins vivants, au poids, 2.50 à 3 fr. le demi-kilo.

Beufs gras, 2 à 3 fr. le kilo sur pied; beufs de travail, 4,500 à 5,000 fr., la paire; vaches grasses, 2.50 à 2.75 le kilo sur pied; vaches laitières, 800 à 1,500 fr.; taureaux, 2 à 3 fr. le kilo sur pied; veaux, 4 à 5 fr. le kilo sur pied; génisses, 700 à 1,300 fr.; génisses, 2 à 3 fr. le kilo sur pied; moutons et agneaux sur pied, 4 à 5 fr. le kilo; vaches pleines, 1,700 à 2,100 fr.

Porcs de lait, 150 à 170 fr.; porcs gras sur pied, 5 à 6 fr. le kilo; porclets de trois mois, 250 à 350 fr. (suivant taille et espèces).

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Volailles : Poulets, la couple, gros 35 à 40 fr., moyens 25 à 30 fr.; canards, la pièce, 13 à 20 fr.; pigeons, la couple, 10 à 12 fr.; lapins, la pièce, 12 à 13 fr.

Œufs, la douzaine, 9.50 à 10.20; beurre, le demi-kilo, 6 à 6.50.

Veau, le kilo, 4.75 à 5.75.

CLISSON

Blé, 118 fr.; avoine, 72 à 75 fr.; blé noir, 60 fr.; foin, les 500 kilos, 270 fr.; paille, 100 fr. Poulets, la couple, gros 35 à 38 fr., moyens 26 à 36 fr., petits 20 à 25 fr.; lapins, la pièce, 8 à 15 fr.; œufs, la douzaine, 9 fr.; beurre, le demi-kilo, 7 à 8 fr. Beufs gras, le kilo sur pied, 2.25 à 3.25; beufs de travail, la paire, 3,000 à 5,000 fr.; vaches grasses, le kilo, 2 à 3 fr.; vaches laitières, 1,000 à 2,500 fr.; veaux, le kilo, 4 à 5 fr.; porcs, 5.60; porcs de lait, 150 à 200 fr.

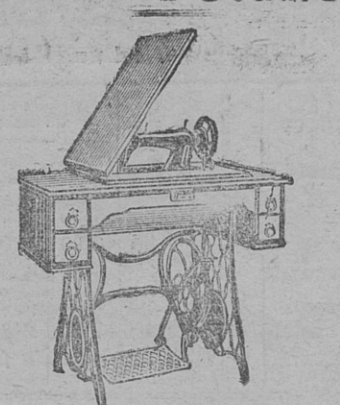
GENESTON, 14 novembre.

Jeunes beufs taures et taureaux maigres : première qualité 3.60; deuxième 3, troisième de 2.50 à 2.75; beufs de travail 3.700 à 5.600; vaches pleines ou en lait, première qualité, 2.150, deuxième 1.700; troisième de 500 à 1.050.

Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la Publicité et des Annonces.

Le Gérant : R. FAIVRE.

Machines à Coudre



Notre Coopérative peut fournir, à des conditions avantageuses, des machines à coudre de toutes premières marques. Nous consulter.

FERMIERS!!

Vos porcs s'engraissent-ils au poids maximum?

Pour engraisser rapidement un porc, il est indispensable :

1° De le tenir en excellent appétit. 2° De lui éviter les maladies et surtout le « rachitisme ».

Que faut-il faire pour cela ?

Employer la « Provendeine » qui assure l'appétit, la croissance, l'assimilation et l'engraissement rapide des porcs.

Après trois jours, grâce à la Provendeine, mon porc avait retrouvé appétit et vigueur.

M. L. BICHET, La Bertrayère, Le Corps (Mayenne) nous écrit : « La Provendeine est vraiment un produit remarquable pour l'élevage des porcs. Pour la première fois j'en ai fait usage pour un porc que j'engraisais, il n'avait plus d'appétit et avait de la faiblesse dans tous les membres. Je lui ai donné de la Provendeine et au bout de trois jours il a retrouvé appétit et vigueur. J'en conclus que la Provendeine est un produit indispensable dans l'élevage des porcs. »

La « Provendeine » est vendue partout en boîtes de 14 fr. impôt compris.

Dépot pour l'Ouest de la France : Anc. Mais. L. Sanders, S.A. 10, Quai Richemont, 10 Rennes (Ille et Vilaine).



PROVENDEINE

SCORIES THOMAS

ENGRAIS PHOSPHATÉ ÉCONOMIQUE

PARFAIT POUR LES TERRES PAUVRES EN CHAUX

TOUJOURS LA BASE D'UNE BELLE RÉCOLTE



LA DOUVE GUÉRIE EN 48 HEURES FILIDOUVE

a fait ses preuves depuis 3 ans. Tout animal traité est guéri.

Le traitement ne dure que 48 heures pour les moutons, 3 jours pour les bovins. Livré en capsules, le FILIDOUVE s'absorbe très facilement et sa composition d'acide fillicique pur, six fois plus actif que l'extrait éthéré de fougère mâle, en fait la médication la plus économique.

LISEZ cette lettre de M. Perrin, vétérinaire à St-Saulge (Nièvre), qui nous a déjà commandé plus de 10,000 capsules, tant pour les ovins que pour les bovins.

« Je vous autorise à mentionner mon nom comme client attitré et content de votre produit. J'ai toujours et sans aucune exception eu d'excellents résultats avec le FILIDOUVE dans la distomatose ovine, même sur des trou-

peaux où tous les autres produits avaient donné de mauvais résultats. Je n'ai jamais eu d'accidents d'intoxication ou d'intolérance et l'efficacité du traitement est incomparable. Enfin, c'est le seul produit qui mait donné des résultats vraiment probants dans la distomatose bovine. »

Demandez aujourd'hui même notre brochure en utilisant le bon ci-contre. Elle vous sera envoyée gratuitement.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PRODUITS VÉTÉRINAIRES
3, Rue Barbagnère
PARIS (19)

BON POUR une Brochure sur la FILIDOUVE
Nom et Prénoms Adresse Département

VOICI L'AUTOMNE RENOUVELEZ VOTRE SANG

UN MÉDECIN DE CAMPAGNE a trouvé dans le calme favorable aux études, un traitement réellement curatif de l'ECZEMA, des PLAIES VARIEQUEUSES, de l'ARTHRITISME et de toutes les maladies de la peau; traitement peu coûteux; guérison assurée. Pour toutes attestations et renseignements gratuits sur l'application de sa méthode, s'adresser toutes Pharmacies ou à défaut au :

Laboratoire La FONTAN à ANCENIS (Loire-Inférieure)

ARDOISES

Éternit
Rue de la Fontaine
PROUVY-THIAIN (Nord)

PÉPINIÈRES J. BECIGNEUL
48, rue des Hauts-Parés - NANTES
Téléphone 110-74
Tous ARBRES et ARBUSTES
Catalogue franco sur demande

CURATOSE
arrête la diarrhée des Veaux et l'hématurie des Bovins
Adrien SASSIN, Produits vétérinaires, ORLÈANS
Brochure de 96 pages sur maladies franco sur demande
MÉTIÈZ-VOIES DES IMITATIONS

EN FAISANT VOS ACHATS, ALLEZ DEJEUNER AU PETIT VATEL
RESTAURANT, 6, Rue des Chapelliers, NANTES
(près Dercé et Place Pilori)
Ses Repas à 9 francs. Vin et Café compris
Cuisine Bourgeoise

CONTRE LA CARIE du Blé LA POUDRE STELOI
Trente Années de Succès
Milliers de Références
Usine à Blois (L&C)

En vente chez votre fournisseur habituel
Pour le traitement à sec : demander le «VITRIOLEX» S-ÉLOI

NANTES — Imprimerie SAINT-CLEMENT, anciennement DUPAS & Co, 57, rue Saint-Clément, — Téléph. 146-55. — Compte-Postal : 5.683-Nantes.

CIDRE

COLORE - BONIFIÉ
CONSERVÉ - CLARIFIÉ
MALADIES QUÉRIES
PAR LES PRODUITS GATÉ
EXIGER LA VRAIE MARQUE
Des Phos et E. GALLICHER, St-Lô

Dépôts : Pharmacies Orion, à Nozay; Prevost, à Héris; Sigard, à Fay-de-Bretagne; Garnier, à Pont-Château; Alain Lagat, à Savenay; Thibault, à St-Mars-la-Jaille; Turpin, à Nort-sur-Erdre; Le-roux, à Plessé.

Pas de veaux économiques sans RIZ!
Donnez aux veaux, à partir de quatre semaines et jusqu'à trois mois, de 1.000 à 1.800 grammes de riz en farine, soigneusement délayé dans du lait écrémé. Vous obtiendrez ainsi et à très bon compte des veaux magnifiques grâce au

Écrire au Bureau de Propagande
62, Rue du Richelieu, Paris (2e)

MEUBLES BOËFFARD

2, 3 et 8, Rue Mercœur
4, Rue du Pont de l'Arche-Sèche
NANTES

TÉLÉPHONE 126.37

le plus grand choix de meubles de tout l'ouest

PLUS DE 500 CHAMBRES A COUCHER
ET SALLES A MANGER EN STOCK
TOUS LES MEUBLES DE BUREAU
MEUBLES MODERNES POUR CUISINE
SALONS - DIVANS - FAUTEUILS

LITS FER ET CUIVRE - LITS D'ENFANTS

Toute la LITERIE - MATELAS - SOMMIERS - COUVRE-PIEDS - Grand choix de TAPIS

DOCUMENTATION GRATUITE N° P SUR DEMANDE

Attention !
Seuls les forts rendements
Vous gagnerez de l'argent
Utilisez le Potazote
Il mettra du foin dans vos bœufs
Ingrédients de la 3e P. Potazote N° 1000

la Compagnie de SAINT-GOBAIN
(Direction Générale des Aff. Chim.)
des Produits Chimiques
1, Place des Saussaies - PARIS
(ou à ses agents)

Un résultat entre
MILLE
(sur 1000 kg de terre)

M. CHAUVEL, à St-Gildas-des-Bois (Loire-Inf.)
fumure courante sans Potazote 18.000 kg
fumure courante AVEC POTAZOTE 27.000 kg